

**A20240111****Arrêté portant permis de stationnement pour un déménagement**

Le maire de la commune de Saint Dizier Masbaraud

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Mme Léon Nadia et de Mr Olivenbaum Jean en date du 18 mai 2024, qui souhaite effectuer des travaux de déménagement en occupant temporairement le domaine public 7 Rue du chêne Saint Dizier Leyrenne 23400 SAINT DIZIER MASBARAUD ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 1er juin 2024 au 1er juin 2024, La SA JBN Transports 7 rue Léon Jouhaux 23000 GUERET est autorisé à procéder à stationnement d'un camion de déménagement au 7 rue du Chêne Saint Dizier Leyrenne 23400 SAINT DIZIER MASBARAUD.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation de l'emplacement au 7 rue du Chêne Saint Dizier Leyrenne ;
- circulation : restriction de circulation ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : SA JBN Transports 7 rue Léon Jouhaux 23000 GUERET occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le commandant de gendarmerie, SA JBN Transports 7 rue Léon Jouhaux 23000 GUERET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 21 mai 2024


M ROYER Joël